



## À la Comédie de Béthune comme ailleurs

### Les salarié.e.s et les syndiqué.e.s doivent être respecté.e.s !

Les salarié.e.s de la Comédie de Béthune sont en grève depuis jeudi 29 mars, suite à un préavis de grève déposé par le SYNPTAC-CGT, le 20 mars, resté sans réponse de la direction. Le syndicat constatait la dégradation des conditions de travail, et exprimait la souffrance des salarié.e.s, en raison de « la désorganisation de la direction, d'un management pathogène de la direction et du non-respect des instances du personnel qui empêche tout dialogue social qui permettrait pourtant une amélioration de la situation. ». Si la rencontre avec l'inspection du travail, les salarié.e.s et la direction, a permis l'ouverture de négociations aucune issue n'a été trouvée pour le moment.

Nos syndicats assistent à une recrudescence des risques psychosociaux dans les entreprises du spectacle. Bien souvent militants de leurs métiers, les salarié.e.s subissent de plein fouet les effets des baisses de subventions et du manque d'ambition du ministère de la Culture pour ses établissements nationaux et labellisés. Ils doivent supporter des conditions de travail à flux tendu, la baisse de moyens financiers et des effectifs, la remise en cause des accords collectifs et la perte de sens du travail... Ils font de plus en plus souvent face à des directions qui développent des projets artistiques passionnants sur les territoires, mais qui ne sont pas formées ou intéressées par la direction d'entreprises artistiques et culturelles. Permanents, ils deviennent suspects d'être restés dans la même structure pendant des années, suspects de ne pas savoir défendre le projet d'une nouvelle direction ou de ne pas avoir les compétences requises pour un poste qu'ils exercent depuis des années. Les représentants du personnel, et particulièrement les délégués syndicaux, sont également dans le viseur de certaines directions, dont le travail de casse est facilité par la loi Travail et les ordonnances Macron. À Aubervilliers, notre déléguée syndicale risque de faire l'objet d'une procédure disciplinaire pour ne pas avoir effectué une tâche qui n'a pourtant jamais fait partie de ses attributions...

Ces agissements et comportements doivent immédiatement cesser !

La Fédération CGT Spectacle et ses syndicats ne laisseront pas ces situations s'installer et défendront sans relâche leurs représentants syndicaux, et plus largement les salarié.e.s du secteur. Lors des mouvements sociaux, à Béthune ou à Grenoble en décembre, les salarié.e.s ont essentiellement revendiqué le droit d'exercer leurs métiers dans des conditions dignes. Il est nécessaire que le ministère de la culture l'entende et cesse de donner des injonctions aux directions d'établissements subventionnés, afin qu'elles fassent des économies sur la masse salariale, qu'elles dénoncent les accords d'entreprises – comme à Bobigny – ou qu'elles affaiblissent les instances représentatives du personnel.

La Fédération CGT Spectacle et syndicats analysent par ailleurs que trois des cas cités dans ce communiqué concernent les membres des instances de direction du SYNDEAC. Nous préférons penser que c'est le fruit du hasard et des coïncidences, plutôt qu'une nouvelle orientation politique de la chambre patronale.

*Paris, le 6 avril 2018.*